

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 115 (1982)
Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adressenvermittlung durch den BLV

Es geht um Weltanschauungen

Zum offenen Briefwechsel zwischen Katharina Müller und dem BLV

Katharina Müller wirft dem BLV vor, unter Missachtung des Grundsatzes der politischen Neutralität der Schule die Propaganda der BKW in Schulen und bei den Lehrern durch Herausgabe des Adressenmaterials zu erleichtern. Sie vertritt die Meinung, es handle sich bei der Diskussion über Atomkraftwerke um eine politische Auseinandersetzung, die nicht in die Staatsschule hineingetragen werden dürfe.

Der leitende Ausschuss des BLV verteidigt seine Haltung mit dem Hinweis auf die übliche Praxis, auch kommerziellen Unternehmen die Adressen seiner Mitglieder gegen Bezahlung zur Verfügung zu stellen, weil die Schule immer wieder von kommerziellen Unternehmungen profitiere.

In diesem Punkt hat sich der leitende Ausschuss des BLV die Antwort zu leicht gemacht. Er müsste sich doch fragen, welchen Vorteil sich ein Unternehmen verspricht, wenn es der Schule Unterrichtsmaterial zur Verfügung stellt; denn ohne Gewinnabsicht geschieht in der Wirtschaft nichts, auch wenn dieser Gewinn nur im guten «Image» bei den Schülern, den künftigen Konsumenten und Staatsbürgern bestünde.

Wenn die Firma Wander dank ihrer «Menschenkunde» einige tausend Ovosport mehr verkauft, oder wenn die Schüler dank den schönen Stundenplänen später einmal Schweizer Uhren kaufen statt japanische, ändert das an den gesellschaftlichen und politischen Verhältnissen unseres Landes nichts. Es ändert sich aber Wesentliches, wenn es den BKW gelingt, mit dem von ihnen gelieferten Material die Jugend für ihre Atomkraftwerkprojekte einzunehmen. Niemand verlangt vom BLV, dass er für oder gegen Atomkraftwerke Stellung nimmt, aber der BLV müsste sich bewusst werden, dass es dabei um weit mehr geht als um technische Fragen, und dass hier Zurückhaltung geboten ist.

Michael Kohn, «der schweizerische Energiepapst», schrieb dazu in der «Woche» vom 21. Juli dieses Jahres: «Während wir die Kernenergie als eine willkommene Energiequelle, eine ideologiefreie Selbstverständlichkeit und eine neue, sichere Technik betrachten, welche den bisher fast unbenutzten Rohstoff Uran zu nutzen erlaubt, sehen andere darin ein Symbol für die Wachstumsmentalität, die Wegwerfgesellschaft und den blinden Fortschrittsglauben. Es geht also nicht mehr um Physik, Technik und Wirtschaft, wie wir lange geglaubt haben, sondern um Weltanschauungen und Lebensauffassungen. Die Auseinandersetzung, welche die Elektrizitätswirtschaft heute führt oder führen sollte, kreist nur vordergründig um Fragen der Kraftwerke, der Radio-

aktivität und Entsorgung: Das sind nur die Vornamen. Es geht auch um die Gesellschafts- und Lebensform, die entweder unserem Wertsystem oder demjenigen unserer Widersacher entspricht.»

Es geht um Weltanschauungen, und die Meinungen in der bernischen Lehrerschaft gehen darüber ebenso auseinander wie in der übrigen Bevölkerung. Die von der Elektrizitätswirtschaft so grosszügig angebotenen Unterrichtshilfen aber werben für eine bestimmte Weltanschauung, die im Gegensatz steht zur Weltanschauung ihrer «Widersacher». Der leitende Ausschuss des BLV darf bei dieser Sachlage der aggressiven Propaganda der BKW weder absichtlich noch unabsichtlich Vorschub leisten, wenn der Grundsatz der politischen und weltanschaulichen Neutralität der Staatsschule und des BLV noch Geltung haben soll.

E. Wabli

Es geht auch um die Entscheidungsfreiheit des Lehrers

Die BKW hat vor schon recht zurückliegender Zeit Lehrern einen Fragebogen betreffend «Informationsmaterial der Elektrizitätswirtschaft» gesandt. Ziel war, zu erfahren, wieweit Informationsmaterial der BKW und der Elektrizitätswirtschaft bekannt ist und was sich für den Unterricht eignet. Nur eine der Fragengruppen stand unter dem Stichwort «Kernenergie, Kernkraftwerke, radioaktive Abfälle». Ein Fragepunkt hiess «Allgemeine (vor allem kritische) Bemerkungen über das vorhandene Informationsmaterial».

Ich hatte kürzlich mit der BKW Verbindung und erkundigte mich auch nach den Resultaten der Umfrage. Ich hoffe, mit einigen Punkten daraus die Adressangelegenheit BLV-BKW in ein etwas anderes Licht zu setzen.

470 Bogen wurden gezielt an Sekundarlehrer phil. II gesandt, 120 oder gut 25 % kamen zurück. 4600 Bogen gingen gestreut an Primarlehrer aller Stufen; 470 oder gut 10 % wurden wieder eingesandt. Im Vergleich zu ähnlich angelegten Umfragen ein recht hoher Rücklauf!

Dias, Folien/Arbeitstransparente und Arbeitsblätter werden als für den Unterricht geeigneter taxiert als Filme und Prospekte/Broschüren. Wünsche und Anregungen gingen ein, zum Beispiel für Modelle und Versuchs-

Inhalt – Sommaire

Adressenvermittlung durch den BLV	265
Vereinigung der Ehemaligen des Staatsseminars Thun	266
Rapport sur l'Assemblée des délégués de la SEB	266
Mitteilungen des Sekretariates	272
Communications du Secrétariat	272

anordnungen und Darstellungen zum Elektrizitätsalltag des Verbrauchers. Manche Lehrer wünschen ausdrücklich Verzeichnisse und Bestellisten über lieferbares Material. Dass bestehende Unterlagen im Bereich der Kernenergie den Lehrern etwas bekannter sind als diejenigen der andern Bereiche, dürfte wohl kaum überraschen. Eher überraschend ist, dass kaum negative Kritiken zum Material und zur Art der Umfrage eingingen.

Der BLV hat der BKW auf Anfrage hin und gegen eine Gebühr, wie andern Institutionen auch schon, die Lehreradressen zur Verfügung gestellt. Es lag in der freien Entscheidung der Empfänger, den Umfragebogen wegzuerwerfen oder sich an der Umfrage zu beteiligen und seine – auch der BKW gegenüber kritische – Meinung zu äussern. Fast 600 Lehrerinnen und Lehrer haben Stellung genommen, nicht zuletzt konnten sie das dank dem vom BLV zur Verfügung gestellten Adressmaterials.

Ich gestatte mir, einige persönliche Bemerkungen anzufügen. Unser Kanton Bern ist mit über 70% am Aktienkapital der BKW beteiligt; nur einige wenige Prozente sind in Händen von Privaten. Wir alle brauchen täglich Elektrizität, und viele Arbeitsplätze hängen auch von genügender Energieversorgung ab. *Es geht nun meiner Ansicht nicht an, alles, was die BKW und damit auch unser Staatswesen mitbetrifft, auf das Kernenergieproblem zu verkürzen* – sogar das Herausgeben der Lehreradressen durch den BLV an die BKW.

Der deutsche Physiker (und Kernenergiebefürworter) Andreas Wünschmann schreibt: «Die Kontroverse (um die Kernenergie) ist dadurch gekennzeichnet, dass der Austausch von Sachargumenten weitgehend abgeschlossen ist, ohne dass die Fronten der Gegner und Befürworter einander angenähert werden konnten.» Es ist

darum sicher richtig, wenn der Lehrer im geeigneten Bezug auch diese Kontroverse mit ihren vielschichtigen Teilaspekten zum Unterrichtsgegenstand macht. Es liegt in seiner Entscheidungsfreiheit und Verantwortung, welche Materialien er beziehen will. Wichtig ist, dass er gerade in dieser hochbrisanten politischen Frage seinen Schülern eine redliche persönliche Meinungsbildung so oder so ermöglicht – ungeachtet der eigenen Auffassung.

H. Riesen

Vereinigung der Ehemaligen des Staatsseminars Thun

Jahreszusammenkunft

vom Samstag, 11. September 1982, um 14.30 Uhr,
in der Turnhalle des Seminars

Nebst dem Referat des bestbekanntesten Sprachforschers Dr. Hans Sommer zum Thema «*Unser Verhältnis zu Bärndütsch und Schriftsprache*» werden wir als musikalische Darbietungen des Seminarchores die «*Missa Sti Leopoldi*» von Michael Haydn zu hören bekommen, die anlässlich der 22. Interlakner Festwochen aufgeführt wurde. Es wirken mit: das Berner Kammerorchester (Konzertmeister Jean-Pierre Moeckli), der Töchterchor des Seminars und drei Solistinnen. / Leitung: Theodor Künzi. Der Vorstand hofft, dass sich möglichst viele Ehemalige durch dieses Programm anregen lassen, wieder einmal die alten Hallen des Seminars zu besuchen.

Elisabeth Salvisberg

L'Ecole bernoise

Rapport sur l'Assemblée des délégués de la SEB

Mercrèdi 26 mai 1982 à l'Hôtel du Gouvernement à Berne

Il était 9 heures précises lorsque le président de l'Assemblée des délégués, le Dr *Hanspeter Schüepp*, ouvrit la séance en saluant les invités et la presse et en invitant les délégués à se lever un instant pour honorer la mémoire des collègues décédés au cours de l'année écoulée (voir «Ecole bernoise» du 25 juin 1982).

Il s'adressa ensuite aux participants en ces termes (trad.):

«Je ne sais pas si vous avez la même impression que moi: En examinant le passé, on voit différemment les problèmes du présent et on les juge avec d'autres critères.

»Cette année de 1982 me donne l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le passé de la Société des enseignants bernois. L'examen de l'ordre du jour de notre séance permet de faire des comparaisons intéressantes.

»Pourquoi l'année 1982 joue-t-elle un rôle particulier dans l'histoire du corps enseignant bernois? Il y a 150 ans que fut fondée, à Hofwil, sous la présidence d'Emanuel von Fellenberg, la Société cantonale des maîtres d'école. Un des fondateurs, Christian Krenger, rapporte dans ses

souvenirs que, par la création de cette société, on trouvait «une plus grande collégialité entre les enseignants qui étaient prêts à collaborer pour défendre leurs intérêts communs et à s'engager pour une école progressiste». (Trad.) Si cette phrase est toujours actuelle, on y trouve encore une des préoccupations d'il y a 150 ans qui est devenue une des principales activités de notre société d'aujourd'hui: elle accordait l'assistance juridique à ses membres. Certes, celle-ci ne faisait pas encore l'objet d'une rubrique particulière du budget, comme c'est le cas dans celui que nous approuverons aujourd'hui. Le Comité cantonal de la Société des maîtres d'école d'alors récoltait des fonds pour couvrir une partie des frais de Christian Krenger. N'avait-il pas rappelé à l'ordre d'une façon peu amène, par quelques coups de baguette sur les fesses, le fils d'un membre de la commission scolaire. Cela lui valut un procès et le maître d'école Krenger fut condamné à payer une amende de 600 anciens francs, alors que son salaire annuel n'était que de 270 francs!

«Les buts de la «Corporation des maîtres d'école du district de Thoun» fondée en 1892, une «section de la

grande Société cantonale fondée également en automne 1892 à Hofwil», nous paraissent, encore aujourd'hui, d'une actualité frappante.

»Cette corporation des maîtres d'école devait discuter dans ses assemblées :

- a) de la nature et des devoirs de l'école publique,
- b) des objets nécessaires à l'enseignement et de la répartition judicieuse du temps d'école,
- c) des méthodes et des installations scolaires,
- d) de la conformité des différents moyens d'enseignement existant ou à créer, de l'acquisition de ceux qu'on juge les plus utiles et les plus appropriés,
- e) des remèdes à apporter à une fréquentation scolaire insuffisante,
- f) de la façon de pourvoir à l'éducation des enfants, aussi bien à l'école qu'en dehors, qu'à la maison.»
(Trad.)

»Je vous demande, chers collègues, quels autres buts pourrait se donner une société d'enseignants en 1982. Que faisons-nous de plus quand nous entreprenons la révision totale des lois scolaires bernoises avec toutes sortes d'idées directrices et de projets? Nous discutons «de la nature et des devoirs de l'école publique» tout comme nos prédécesseurs de 1832 se proposaient de le faire dans leurs buts.

»Que faisons-nous quand, poussés par 31 décisions de la Direction de l'instruction publique, nous révisons, dans un nombre incalculable de commissions et de séances, les plans d'études et les grilles-horaires? Nous discutons simplement «des objets nécessaires à l'enseignement et la répartition judicieuse du temps d'école», tout comme nos prédécesseurs de 1832, rien de plus et rien de moins.

»La constatation que depuis au moins 150 ans des enseignants bernois et des politiciens de l'éducation polissent toujours le même ouvrage, l'école bernoise, sans avoir jamais trouvé l'école idéale ne doit pas nous décourager d'y travailler encore et à nouveau en 1982. La constatation qu'il a fallu 150 ans d'efforts pour parvenir à l'école bernoise d'aujourd'hui et qu'elle n'est pas si mauvaise et totalement inadaptée devrait nous prévenir de tout orgueil et d'une envie de réforme par trop facile.

»La Société cantonale de 1832 fêterait aujourd'hui son 150^e anniversaire si la Constitution cantonale de 1846 n'avait pas créé un Synode scolaire avec des compétences fixées par la loi, supprimant par le fait même la Société des instituteurs en tant qu'organisation propre des enseignants bernois. C'est ainsi que la vraie fondation de notre SEB actuelle remonte à 1892. Elle en est actuellement à son 90^e anniversaire. Le centième, nous le fêterons dans dix ans dans la dignité et la joie.

»Pour notre 90^e anniversaire, qu'il me soit permis d'ajouter ceci à l'intention de nos délégués :

»- Lors de l'examen du point 10 de notre ordre du jour, n'oublions pas que les premiers statuts de 1892 prescrivait, au paragraphe 5, que chaque membre devait recevoir le journal corporatif.

»- Remarquons, en fixant notre cotisation annuelle, que nos collègues d'il y a 90 ans étaient prêts, en plus d'une finance d'entrée d'un franc, à payer une cotisation annuelle de quatre francs. A noter également que la même année on se battait pour un salaire de 100 francs par mois pour les maîtres primaires!

»Dans un dernier exemple, je montrerai que ces rétrospectives historiques ne nous montrent pas seulement des constantes.

»Nous n'avons pas l'habitude d'entendre aujourd'hui des paroles telles que celles que prononçait la jeune Société des enseignants de 1899. Lors d'une assemblée générale qui réunissait plus de 800 participants, en réponse à un discours de M. Gobat, directeur de l'Instruction publique, elle avait à se prononcer sur le projet de résolution suivant: «Troisième déclaration: Une collaboration avec la Direction de l'instruction publique, dans les domaines scolaires, n'est plus possible.» Il appartient alors aux enseignants du Jura d'édulcorer autant que possible la formulation de la déclaration. Le texte définitif disait toutefois que «la collaboration avec la DIP était sérieusement menacée».

»A la lecture de cette formulation, je me loue de la situation actuelle. Même si nous n'avons pas le plaisir de saluer notre directeur de l'Instruction publique en personne, nous avons la chance d'avoir parmi nous quelques-uns de ses collaborateurs qui nous informeront du projet de révision totale des lois scolaires bernoises. Et j'ai la conviction que, lorsque nous en aurons discuté au point 11 de notre ordre du jour, nous ne dirons pas, dans notre procès-verbal, que la collaboration avec la DIP est sérieusement menacée.»

Après cette rétrospective historique et ce regard optimiste vers l'avenir, on put aborder les différents points de l'ordre du jour. Pour les huit premiers, il s'agissait d'affaires usuelles revenant chaque année.

- Les collègues *Theodor Baumann* de la section de Büren, *Andreas Meyer* de la section Niedersimmental et *Arnold Simmen* de la section de Thoune furent nommés scrutateurs.

- *Ernst Kramer* d'Oberburg et *André Schwab* de Bienne furent chargés de traduire les éventuelles propositions émanant des délégués, alors que M^{mes} *Gygi* et *Schäfer* assuraient la traduction simultanée.

- L'ordre du jour fut accepté sans modifications avec toutefois le déplacement du point 11 (Information sur la révision totale des lois scolaires) après l'approbation des programmes d'activité (point 7).

- On dénombra 119 participants ayant le droit de vote et 24 participants avec voix consultative, ainsi que 25 invités.

- Le *procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 novembre 1981* ne donna lieu à aucune remarque et fut accepté à l'unanimité.

• Rapports annuels

Seul le rapport du Comité cantonal nécessita des informations complémentaires et donna lieu à des discussions. Il appartient tout d'abord au *secrétaire central de la SEB*, *Moritz Baumberger*, de s'exprimer comme suit:

«Au point 7.3 du rapport annuel, nous avons mentionné le mandat donné par le Comité cantonal à des spécialistes d'élaborer un projet moderne pour l'administration des membres de notre société. Leur rapport est parvenu au début de cette semaine au Secrétariat. Il sera examiné par notre fiduciaire et discuté dans la séance de juin du Comité cantonal. Entre-temps, nous prendrons encore contact avec le spécialiste de l'entreprise qui examine les mêmes problèmes pour l'Association suisse des enseignants (SLV).

»Au cours des derniers mois, quatre variantes ont été examinées:

- Poursuite du système actuel avec le contrôle des membres et l'encaissement des cotisations exécutés manuellement.
- Raccordement à un système existant et disposant d'une partie des données (CACEB ou ordinateur de l'Office du personnel).
- Traitement des données par une entreprise externe possédant sa propre direction et ses écrans ou travaillant sur la base de mandats écrits établis par notre Secrétariat.
- Achat ou location de notre propre ordinateur.

»Pour des raisons personnelles, techniques et de rentabilité, c'est la dernière solution qui est envisagée. Elle ne devrait pas revenir sensiblement plus cher qu'un contrat de service avec une entreprise externe.

»Dans tous les cas, il faudra à nouveau mettre à jour les données concernant tous nos membres (plus de 10000). Il est vraisemblable que le nouveau système ne pourra fonctionner totalement qu'à partir de 1984.

»En complément au paragraphe 8 du rapport annuel, j'invite les membres présents à nous aider à trouver le plus vite possible des candidats pour le poste d'adjoint de langue allemande à notre Secrétariat et pour le poste de secrétaire qui sera prochainement vacant. Notre société ne peut poursuivre son activité dans ses dimensions actuelles que si nous trouvons des collaborateurs capables.»

Sur ce, *Max Hug*, au nom de la section Oberhasli, déclara avoir cherché en vain dans le rapport annuel des déclarations sur le déplacement du début de l'année scolaire.

Le secrétaire central fit remarquer qu'il s'agissait du rapport de l'année 1981. Durant cette année, il n'y a eu aucune activité dans ce domaine. La votation mentionnée précédemment est toutefois évoquée au point 3.2. La prise de position du Comité cantonal, ainsi que des copies de celles des sections et des organisations de degrés (la majorité était favorable au projet) ont été envoyées à la Direction de l'instruction publique. Dans le rapport de 1982, on pourra certainement lire des informations sur le déplacement du début de l'année scolaire.

Hansruedi von Gunten de la section de Thoune-Ville demanda si l'Assemblée des délégués de l'Association suisse des enseignants avait le droit d'exercer une influence dans les problèmes du canton de Berne. Il ajouta encore, en ce qui concerne le début de l'année scolaire, que la tolérance était précisément la possibilité pour des intolérants d'exiger la tolérance. Il proposa d'organiser au sein de l'assemblée une votation consultative à ce sujet. Il rappela que la section de Thoune-Ville avait rejeté le projet de déplacement du début de l'année scolaire par 67 voix contre 3.

Max Hug fit encore part du résultat de la consultation lors de l'Assemblée des délégués de 1981 de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes: elle avait rejeté le déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été par 39 voix contre 35. On lui fit remarquer toutefois que si le rapport de la SBMEM n'avait paru que récemment c'était l'affaire de la SBMEM et que les organes directeurs de la SEB n'avaient rien à voir avec les délais de publication des articles.

Le président *Hanspeter Schüepp* était d'avis qu'il n'y avait pas à voter sur un objet qui ne figurait pas à l'ordre du jour. (Durant la pause, M^e Hofer, conseiller juridique de la SEB, précisa qu'on pouvait organiser des consultations sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour, mais qu'on ne pouvait en publier les résultats. - Hanspeter Schüepp proposa alors d'organiser en fin de séance une votation consultative sur le déplacement du début de l'année scolaire. Cette proposition fut rejetée par 50 voix contre 48.)

Comme le président de l'Association suisse des enseignants, *Rudolf Widmer*, était présent, on lui donna l'occasion de s'exprimer. Il dit tout d'abord que l'ASE n'avait jamais cherché à influencer les sections cantonales. Il insista sur le fait que les délégués étaient les personnes de confiance des sections et qu'elles jouissaient de la liberté de vote. Il dit encore: «La votation du 6 juin sur le déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été doit être considérée comme une pierre de touche en vue d'autres coordinations. Il serait regrettable que l'ASE soit remise en question par quelques groupes.»

M^{me} *Judith Schenk* de Péry, membre du Comité cantonal, profita de l'occasion pour tenter de dissiper les craintes de certains sur un éventuel début de l'année scolaire à la fin de l'été:

«Je comprends fort bien qu'une décision aussi importante suscite des remous et soulève bon nombre de contradictions. Cependant, je voudrais vous faire part d'une expérience personnelle et, par là-même, essayer de rassurer les inquiets ou convaincre les hésitants...»

»Lorsqu'en 1973 l'introduction du début de l'année scolaire en août fut adoptée pour notre région, j'ai éprouvé les mêmes réticences ou appréhensions que celles que vous formulez actuellement. J'étais très sceptique, voire récalcitrante, à l'égard des dispositions entrant en vigueur, avec la perspective d'une année longue. C'est donc en connaissance de cause que je me permets cette intervention...

»Ne craignez pas le changement. L'expérience que nous avons faite dans le Jura bernois est concluante. Elle ne perturbe nullement le déroulement de l'enseignement. Bien au contraire, elle permet une meilleure répartition du travail scolaire en cours d'année et, argument d'importance, les vacances d'été qui interrompaient si malencontreusement un programme à peine commencé (degré inférieur) offrent maintenant une pause bienvenue entre deux années scolaires...

»Avant que vous n'adoptiez une opinion définitive, je vous prie d'analyser objectivement certains partis pris tenaces empreints de sentimentalisme et de les abandonner en faveur d'une attitude plus ouverte. Veuillez considérer la situation, non comme un rapport de force entre minorité et majorité, mais comme la possibilité unique d'harmoniser sans douleur ni préjudice pour quiconque la situation ambiguë de notre école bernoise.

»Laissez-nous espérer que vous déposerez dans les urnes un OUI solidaire et convaincu.»

Une fois encore, le secrétaire central, *Moritz Baumberger*, prit la parole et précisa:

«Le corps enseignant a été consulté à deux reprises. A la question de savoir si la Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP) devait reprendre le problème, il a été répondu oui. Une majorité de sections a, en 1981, approuvé le déplacement du début de l'année

scolaire à la fin de l'été. La SEB ne peut pas toujours tout remettre en question, elle doit rester fidèle à elle-même.» On ne saurait en aucun cas reprocher au secrétaire central qu'il s'engage publiquement pour défendre des décisions des organes directeurs prises conformément aux dispositions statutaires.

Le rapport annuel du Comité cantonal fut alors approuvé à l'unanimité et on put passer aux autres rapports. La parole ne fut demandée par aucun. Ils furent également tous approuvés à l'unanimité («Ecole bernoise», Commission pédagogique, Secrétariat au perfectionnement, Commission des enseignants primaires, Commission du home pour étudiants, Commission des logements pour retraités, Comité d'aide à Nyafarou et Commission des lectures pour la jeunesse). Lors du rapport sur l'«Ecole bernoise», Moritz Baumberger communiqua que la mise au concours du poste de rédacteur de langue allemande n'avait, jusqu'à présent, pas eu de succès. Il invita les délégués à participer à la recherche d'une personne compétente.

• Comptes

Les comptes (voir «Ecole bernoise» du 30 avril 1982) furent acceptés à l'unanimité et sans abstentions.

Trois délégués prirent la parole au sujet du

• Programme d'activité du Comité cantonal

Tout d'abord, Ulrich Thomann, président du Comité cantonal, s'adressa à l'assemblée en ces termes:

«Etant donné que notre secrétaire central, dans ses commentaires sur le rapport annuel 1981, a évoqué brièvement le programme d'activité du Comité cantonal, il n'est pas nécessaire de vous faire une longue introduction. Permettez-moi, toutefois, de relever quelques points de la gamme variée des activités que nous avons déployées jusqu'à ce jour et qu'il nous reste à accomplir.

»En ce qui concerne les rapports internes, nous poursuivons un but. Les organes directeurs veillent à ce que les membres se sentent à l'aise dans la SEB et à ce que les affaires soient traitées comme ils le souhaiteraient. La collaboration avec les organisations de degrés, de même que les bonnes relations avec l'Association suisse des enseignants, la Société pédagogique romande et les autres organisations faïtières nous paraissent extrêmement importantes.

»En ce qui concerne la politique scolaire, il s'agit d'un immense travail à accomplir. Le secrétaire central vous a déjà parlé de la coordination scolaire. Je pense donc surtout à la révision totale des lois scolaires bernoises. Les discussions sur ce thème seront, à n'en pas douter, très animées, voire enflammées. Mais j'ai la conviction qu'elles seront constructives!

»Retiennent également toute notre attention: les relations avec les autorités, la formation des enseignants, le perfectionnement des enseignants (motion Hamm), les effectifs dans les classes (directives), les problèmes des enseignants à temps partiel.

»Naturellement, les conditions d'engagement des enseignants font aussi partie des soucis quotidiens de la SEB. Notons les interventions concernant les questions de traitement et le délicat problème de l'allègement pour raison d'âge. En ce qui concerne les questions de traitements, la SEB ne les épuise jamais. Les questions d'assurance font également partie des préoccupations du Comité cantonal.

»On doit relever particulièrement la protection et l'assistance juridiques, des prestations de notre société qu'il y a lieu de mentionner. Dans le rapport annuel, on lisait: «Pas un jour sans demande de conseils, pas une seule semaine sans séance du Comité directeur avec, à l'ordre du jour, assistance juridique.» Cela restera valable à l'avenir.

»En ce qui concerne le Secrétariat, permettez-moi la remarque suivante: le Comité cantonal devra continuer à veiller à ce que le secrétaire central prenne suffisamment de vacances; malheureusement, le secrétaire central ne l'entend pas toujours ainsi.

»Le Comité cantonal s'efforcera de poursuivre avec prudence, calme et persévérance la construction de l'école bernoise. Ses efforts se sont révélés, ces dernières années ou plutôt ces dernières décennies, être justifiés et efficaces.

»Dans l'espoir de voir se réaliser une école humaine, adaptée au maître et aux élèves, je vous souhaite, chers délégués, plein succès, et à nous, membres du Comité cantonal, la force nécessaire.»

Werner Zurbuchen de Bienne regretta n'avoir rien trouvé, dans le rapport d'activité, sur les efforts en vue de la retraite anticipée. Il releva également la diminution des effectifs et la fermeture de classes. Ulrich Thomann lui répondit que les organes directeurs de la SEB feraient tout leur possible dans ces domaines.

Christoph Zürcher de Bienne demanda s'il n'aurait pas été opportun, en vue de la votation du 6 juin, d'organiser une nouvelle consultation auprès des enseignants. En sa qualité de membre du Comité cantonal, il expliqua comment le CC en était arrivé à son texte concernant le début de l'année scolaire. Le projet de texte a été édulcoré après la discussion au comité et accepté par 6 voix contre 2. Il ajouta que Moritz Baumberger n'avait pas participé au comité d'action en tant que secrétaire central de la SEB.

Hansruedi Stauffer de Bienne souhaita qu'on reprenne, dans le programme des activités, l'examen de la loi et du règlement sur les traitements. Il estime que les heures d'allègement devraient pouvoir être prises en considération dans leur totalité.

L'assemblée se prononça ensuite sur le programme d'activité du Comité cantonal ainsi que sur les quatre autres programmes (Commission pédagogique, Commission des enseignants primaires, autres commissions et Secrétariat au perfectionnement).

Tous les programmes d'activité furent alors acceptés à l'unanimité, sans abstentions.

Après une pause d'un quart d'heure, Max Keller, premier secrétaire de la Direction de l'instruction publique, s'exprima sur la

• Révision totale des lois scolaires bernoises

Il remercia tout d'abord la SEB de l'avoir invité et lui apporta les salutations de la Direction de l'instruction publique. Il constata qu'une discussion ne pourrait pas être ouverte après son exposé, mais déclara être à disposition des enseignants et des sections pour des informations complémentaires.

Dans une première phase, il ne peut s'agir d'une législation globale sur la formation. Il s'agit simplement de fixer des principes. La consultation sera lancée en juin.

Tous ceux qui sont intéressés directement sont disposés à examiner sans préjugé toutes les nouveautés. Le rapport de quelque 100 pages du groupe de projet contient les idées directrices – parfois explosives – pour une future école bernoise. Toute une série de réformes sont prévues, du jardin d'enfants à l'université.

L'élaboration des différents textes législatifs prendra de six à dix ans au Grand Conseil qui ne peut que difficilement discuter plus d'une à deux lois par année. L'essentiel est le principe de structure de l'école. Il doit permettre de modifier le cap en maints endroits.

Max Keller aborda ensuite les différents degrés de la formation:

Le *jardin d'enfants* doit être déclaré obligatoire pour les communes, mais facultatif pour les parents, et les *classes particulières* doivent être envisagées jusque tard dans la formation (enseignement de la légasthénie jusqu'à l'université).

L'école publique présente de nouveaux modèles qui donneront lieu à de longues discussions. Une obligation de neuf ans sera fixée. Mais on prévoit de nouvelles structures fondamentales. La sélection pour l'admission à l'école secondaire par des examens traditionnels doit être remplacée par une phase d'orientation de deux à trois ans (4^e à 6^e années scolaires). Les parents doivent y collaborer en participant davantage aux décisions concernant la voie choisie pour leurs enfants.

Aucun examen ne devrait plus être nécessaire pour accéder au *degré supérieur* de l'école publique composé d'un *train de classes primaires (Real) et secondaires*. Il s'agit d'améliorer la perméabilité à ce niveau et de permettre une meilleure préparation à la vie professionnelle.

La *formation gymnasiale* ne devrait, à l'avenir, débiter qu'après les neuf années de scolarité obligatoire. Les sous-gymnases devraient ainsi être supprimés, aucune discipline spécifique au gymnase n'étant enseignée durant la scolarité obligatoire. Le projet prévoit aussi la possibilité d'une voie de formation fractionnée.

On souhaite une réduction des types de maturité. Le gymnase devrait connaître deux types de formation: une première période de deux ans devrait être consacrée à la formation de base alors que la deuxième période devrait permettre d'approfondir et d'individualiser l'enseignement et donner lieu à un plus grand nombre de travaux individuels.

En ce qui concerne la *formation des enseignants*, le modèle prévoit, pour l'instant, une formation de base uniforme pour les enseignants de tous les degrés. A côté des écoles normales et des institutions de formation professionnelle, il est prévu de créer des *écoles moyennes de degré diplôme* (comme écoles préparatoires aux domaines paramédicaux et socio-éducatifs, etc.).

Toutes les *études universitaires* commenceraient avec une phase d'adaptation. Il est proposé de structurer le système tuteur. La durée des études est actuellement, dans bien des cas, trop longue. Pour la raccourcir, il s'agira de trouver une nouvelle structure de la formation universitaire.

En ce qui concerne la *formation des adultes*, il faut tendre à une pratique uniforme des subventions qui doivent faire l'objet d'une législation particulière. La formation générale et la formation professionnelle des adultes devraient être unifiées et répondre aux nécessités.

Combien cela coûtera-t-il? Le conférencier estime que les

dépenses ne devraient pas être plus élevées qu'actuellement et qu'il s'agirait seulement de prévoir un cadre financier.

La SEB remercie chaleureusement Max Keller de son exposé et en particulier du fait qu'il se déclare disposé à le présenter dans d'autres milieux et à prendre part aux discussions.

Poursuivant la discussion de l'ordre du jour, l'assemblée aborda ensuite le

• Budget pour l'année 1982

Il y eut tout d'abord une proposition complémentaire de *Peter Schuler* de Berne. Il présenta l'activité de la *Commission des lectures pour la jeunesse* et ses besoins financiers. Il demanda l'octroi d'une subvention supplémentaire de 1000 francs (jusqu'à présent 4000 francs, dorénavant 5000 francs). Cette proposition fut *acceptée à l'unanimité et portée au budget global*. L'Assemblée des délégués accepta également les cotisations annuelles pour la Caisse centrale et pour le Secrétariat au perfectionnement.

• Elections

du Comité cantonal et désignation de deux vérificateurs des comptes.

Le *nouveau Comité cantonal* fut élu à l'unanimité et sans abstentions selon les propositions des organes directeurs:

(Entre parenthèses: date de l'expiration du mandat): *Société des maîtres primaires*: Liselotte Rickhaus de Gündlichswand (1984); Judith Schenk de Péry (1986); Armin Schütz de Berthoud (1988); Ulrich Thomann de Berne (1984); Hansruedi Tröhler d'Anet (1984). *SBMEM*: Andreas Gerber de Bolligen (1984); Hans-Ulrich Wyler d'Ortschwaben (1986). *Société des maîtres aux écoles professionnelles*: Hansueli Mösching de Thoune (1988). *Société des enseignantes en économie familiale*: Regina Rentsch de Berne (1988). *Société des maîtresses d'ouvrages*: Silvia Tschantré de Hagneck (1988). *Société des maîtresses de classes enfantines*: Ruth Wiedmer de Spiez (1988). *Retraités*: Dr Richard Grob de Berne (1984).

La *section de Montier* fut ensuite désignée en remplacement de celle de Courtelary pour la nomination de *deux vérificateurs des comptes*.

• Convention concernant la «Schweizerische Lehrerzeitung»

«Faut-il maintenir, pour les membres de la SEB, l'obligation de s'abonner à la «Schweizerische Lehrerzeitung» (SLZ)? La convention liant l'«Ecole bernoise» à la SLZ doit-elle être reconduite?» Telles étaient les questions fondamentales posées aux membres de la SEB (pour la procédure en cas de refus, voir «Ecole bernoise» N° 13-15 du 2 avril 1982).

Dans son introduction, le *président du Comité cantonal, Ulrich Thomann*, déclara qu'il s'agissait, en réalité, de l'existence même de la SLZ. Il est évident que, sans les abonnements de la SEB qui dépassent les 7000, la SLZ ne pourrait être maintenue dans sa forme actuelle et avec l'équipe rédactionnelle d'aujourd'hui (un rédacteur à plein temps). Il releva également que le prix de la SLZ, distribuée en même temps que l'«Ecole bernoise», se

montait à environ 17 francs par membre et que les frais de la «Schulpraxis» (éditée par la SEB) étaient pris en charge à 50 pour cent par l'Association suisse des enseignants (ASE).

Andreas Zbinden, représentant de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles d'orientation commerciale, releva la valeur du contenu de la SLZ, mais attira l'attention sur le fait que les maîtres aux écoles professionnelles faisaient partie de quatre organisations et payaient des cotisations qui se montaient jusqu'à 1000 francs. Pour lui, les maîtres aux écoles professionnelles ne devraient être obligés de s'abonner qu'à l'«Ecole bernoise».

Armin Schütz, vice-président de la Commission des enseignants primaires, trouva que la SLZ était trop volumineuse. Pour lui, il faudrait examiner la possibilité de réduire la matière et envisager une parution tous les quinze jours. La Commission des enseignants primaires estime qu'il faut maintenir l'abonnement obligatoire et considère le prix comme acceptable.

Sur proposition du président de l'assemblée, Hanspeter Schüepp, les délégués acceptèrent tacitement que le président de l'ASE, Rudolf Widmer, s'exprimât à ce sujet. Il remercia tout d'abord la SEB de lui donner la possibilité de s'exprimer et du fait que l'ASE avait pu présenter son point de vue dans l'«Ecole bernoise» (N° 17 du 4 avril 1982).

L'Association suisse des enseignants n'est liée avec aucun canton comme avec le canton de Berne, déclara M. Widmer. Le refus de l'abonnement obligatoire serait une catastrophe et l'existence de la SLZ, en raison de la baisse des annonces, serait remise en question. Que le journal paraisse trop fréquemment et qu'il soit trop volumineux, on en est conscient et une consultation a été lancée à ce sujet. Une adaptation est d'ores et déjà planifiée.

Après cette information, on vota tout d'abord pour savoir si, en cas de maintien de l'obligation d'abonnement, quelques groupes d'enseignants (enseignants aux écoles

professionnelles) pourraient en être dispensés. Cette éventualité fut rejetée par 57 voix contre 38.

C'est à une très grande majorité (cinq voix contre et aucune abstention) que l'Assemblée décida le maintien de l'abonnement obligatoire à la «Schweizerische Lehrerzeitung» (pour les collègues de langue allemande, les Romands étant obligés de s'abonner à l'«Educateur»). Une majorité très nette se prononça également pour une parution tous les quinze jours et pour une réduction du volume de la SLZ, ainsi que pour la reconduction de la convention de la «Schulpraxis» avec la SLZ (deux abstentions, pas d'oppositions). Les délégués décidèrent également à une grande majorité que le contrat avec l'ASE devait être ratifié par l'Assemblée des délégués (six délégués avaient demandé qu'il soit soumis à une votation générale).

Excepté la remarque de Hansruedi von Gunten de la section de Thoune-Ville qui critiqua l'attitude de Moritz Baumberger dans le comité d'action pour le déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été (il estimait que dans ce comité et en public Moritz Baumberger ne s'engageait pas seulement comme simple citoyen, mais comme secrétaire central de la SEB), il n'y a rien à signaler au point de l'ordre du jour *Divers et imprévus*.

A 12 h. 30, le président de l'assemblée, Hanspeter Schüepp, leva la séance et invita les participants à se rendre au Kursaal pour le repas de midi qui fut suivi d'une séance du Comité cantonal (voir «Ecole bernoise» N° 25-28, du 25 juin 1982). Il s'agissait de liquider diverses affaires urgentes et les problèmes des journaux corporatifs.

C'est avec une certaine satisfaction que les représentants de l'Association suisse des enseignants et le président de l'assemblée qui a su mener les débats sans heurts et de manière fort habile durent rentrer à la maison. On peut adresser à Hanspeter Schüepp les mêmes remerciements que ceux qu'il a formulés à l'intention des délégués et de tous ceux qui ont œuvré au sein de la SEB.

Le rapporteur: Hans Adam

Adaptation française: Yves Monnin

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.

Mitteilungen des Sekretariates

Communications du Secrétariat

Einzug der Mitgliederbeiträge

Die Sektionskassiere des *BLV* werden ersucht, folgende Beiträge für das Wintersemester 1982/83 zu erheben:

a) Zentralkasse

- | | |
|--|------------------|
| 1. Zentralkasse | Fr. 51.50 |
| 2. Abonnementsgebühr für das Berner Schulblatt mit SLZ und «Schulpraxis» | Fr. 32.— |
| 3. Schweizerischer Lehrerverein | Fr. 12.50 |
| 4. Beitrag für die Fortbildung | Fr. 6.— |
| | <u>Fr. 102.—</u> |
| 5. Bern. Gymnasiallehrerverein oder | |
| 6. Bern. Seminarlehrerverein | Fr. 10.— |
| | <u>Fr. 112.—</u> |
| 7. Sondermitglieder | Fr. 12.50 |
| (Sondermitglieder BSV + Fr. 10.—) | |

b) Prämien für die Lohnersatzkasse

- | | |
|----------------------------------|----------|
| 1. Lehrer | Fr. 15.— |
| 2. Lehrerinnen | Fr. 15.— |
| 3. Hausbaltungslehrerinnen | Fr. 15.— |
| 4. Gewerbelehrer | Fr. 15.— |
| 5. Seminarlehrer | Fr. 15.— |

Die Sektionskassiere des *BMV* werden ersucht, folgende Beiträge für das Wintersemester 1982/83 zu erheben:

- | | |
|--|------------------|
| 1. Zentralkasse | Fr. 51.50 |
| 2. Abonnementsgebühr für das Berner Schulblatt mit SLZ und «Schulpraxis» | Fr. 32.— |
| 3. Schweizerischer Lehrerverein | Fr. 12.50 |
| 4. Bernischer Mittellehrerverein | Fr. 15.— |
| 5. Beitrag für die Fortbildung | Fr. 6.— |
| | <u>Fr. 117.—</u> |
| 6. Bernischer Gymnasiallehrerverein ... | Fr. 10.— |
| | <u>Fr. 127.—</u> |
| 7. Sondermitglieder | Fr. 20.— |
| (je Fr. 12.50 für BLV und Fr. 7.50 für den BMV) | |

Die Kassiere sind gebeten, uns die Beiträge unbedingt bis 15. November 1982 auf Postcheckkonto 30 - 107 zu überweisen.

Sekretariat BLV

Prélèvement des cotisations

Les caissiers de section de la *SEB* sont priés de prélever les cotisations suivantes (semestre d'hiver 1982/83):

a) Caisse centrale

- | | |
|---|------------------|
| 1. Caisse centrale | Fr. 51.50 |
| 2. Abonnement à l'«Ecole bernoise» et à l'«Educateur» | Fr. 32.— |
| | <u>Fr. 83.50</u> |
| 3. Société pédagogique romande | Fr. 22.50 |
| | <u>Fr. 106.—</u> |
| 4. Société bernoise des professeurs de gymnase ou | |
| 5. Société des maîtres aux écoles normales (BSV) | Fr. 10.— |
| | <u>Fr. 116.—</u> |
| 6. Membres extraordinaires | Fr. 12.50 |
| (Membres extraordinaires BSV + Fr. 10.—) | |

b) Primes pour la Caisse de compensation de salaire

- | | |
|--|----------|
| 1. Maîtres primaires | Fr. 15.— |
| 2. Maîtresses primaires | Fr. 15.— |
| 3. Maîtresses ménagères | Fr. 15.— |
| 4. Maîtres aux écoles professionnelles | Fr. 15.— |
| 5. Maîtres aux écoles normales | Fr. 15.— |

Les caissiers de section de la *SBMEM* sont priés de prélever les cotisations suivantes (semestre d'hiver 1982/83):

- | | |
|---|-------------------|
| 1. Caisse centrale | Fr. 51.50 |
| 2. Abonnement à l'«Ecole bernoise» et à l'«Educateur» | Fr. 32.— |
| 3. SBMEM | Fr. 15.— |
| | <u>Fr. 98.50</u> |
| 4. Société bernoise des professeurs de gymnase | Fr. 10.— |
| | <u>Fr. 108.50</u> |
| 5. Membres extraordinaires | Fr. 20.— |
| (Fr. 12.50 pour la SEB et Fr. 7.50 pour la SBMEM) | |

Les caissiers sont priés de nous faire parvenir le montant des cotisations encaissées au plus tard jusqu'au 15 novembre 1982 (compte de chèques postaux 30 - 107).

Secrétariat de la SEB